

**COMPTE-RENDU
des délibérations du Conseil Municipal**

Conseillers élus : 11
En fonction : 11
Présents : 8

SÉANCE DU 26 OCTOBRE 2023

Sous la présidence de Mme Cathia HEIM, Maire

Membres présents : Mmes et Ms.
SCHREIBER Adrien (1er adjoint) CONRAD Alfred (2eme adjoint) BUCHHEIT
Gabriel, FISCHER Marc, HOELLINGER Pascal, KRIEGEL Fabrice. DECKER
SCHAUB Eve

Absents excusés : BUCHHEIT Jonathan (procuration à Heim Cathia), BUCHHEIT
David (procuration à Schaub Eve) MEYER Mélanie

Date de convocation : 19 octobre 2023 – Ouverture de la séance : 19H30

ORDRE DU JOUR

- 1.Approbation du compte-rendu de la séance du 20 juillet et désignation d'un secrétaire de séance.
2. Chasse communale
 - 2-1/ Résultat de la consultation des propriétaires
 - 2-2/ Contenance des terrains à soumettre à la location et superficie du lot de chasse
 - 2-3/ Examen des déclarations de réserve de chasse et demande d'enclaves
 - 2-4/ Mode de mise en location
 - 2-5/ Prix de location du lot
 - 2-6/ Clauses particulières
- 3.Multiservice : demande d'assistance technique et financière pour le chauffage
- 4.Finances communales.
- 5.Location des terrains communaux.



1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 20 JUILLET 2023 ET DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 juillet 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur Fabrice KRIEGEL est désigné secrétaire de séance.

2. CHASSE COMMUNALE : BAUX 2024-2033

2-1/ Résultat de la consultation des propriétaires

Suite à la consultation écrite des propriétaires, l'affectation du produit de la location de la chasse communale est abandonnée à la commune pour la durée du bail. Le procès-verbal relatif à l'affectation de la chasse du 2 octobre 2023 est annexé à la présente délibération.

La Maire indique qu'une part de l'argent de chasse sera consacrée à l'entretien des chemins d'exploitation et des chemins d'exploitation forestière.

En référence à l'arrêté préfectoral n°2023-DDTSERAF-UFC n°9 du 20 avril 2023 portant approbation du cahier des charges type des chasses communales ou intercommunales pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033 et après avis de la commission communale consultative de la chasse qui s'est réunie le **18 octobre 2023**, le conseil municipal, après délibération, prend les décisions suivantes :

2-2/ Contenance des terrains à soumettre à la location et superficie du lot de chasse

Il est décidé de fixer à 103 032,16 **ares** la contenance des terrains à soumettre à la location.

Lot unique de chasse à 803 47,85 ares

2-3/ Examen des déclarations de réserve de chasse et demande d'enclaves

Trois demandes de réserve de chasse et d'enclaves ont été réceptionnées :

1. GFA ELIDANE - M. KARLESKIND

Le GFA Elidane demande à bénéficier d'une réserve du droit de chasse de **4486,56 ares** situé section 27 parcelles 8,25 et 26 sur le ban communal.

La commission consultative communale de la chasse (4 C) émet un avis favorable.

2. GFA LE DORSTERHOF – M. MEYER

Le GFA Le Dorsterhof demande à pouvoir bénéficier d'une réserve de 156 99,92 ares situé en
Sections 21 parcelles 29 à 40
Section 22 parcelles 1 à 6
Section 31 parcelles 1,2,4,5,6,8 à 15 sur le ban communal.

Une enclave de 331,58 ares en section 21 parcelles 41 à 43 est demandée par le GFA Le Dorsterhof.

Le total du lot de chasse du GFA Le Dorsterhof est porté à **160 31,49 ares**.

Les membres de la 4 C valident la réserve et l'enclave demandée.

3. M. WILSIUS Aimé

M. WILSIUS demande le droit de chasse sur ses propriétés situées en :
section 21 parcelle 10
section 22 parcelles 21, 23 à 29, 35 à 44 sur le ban de Schweyen qui représentent 1911,02 ares.

Il est indiqué que M. WILSIUS est propriétaire de parcelles limitrophes et continues sur le ban de Rolbing.

Il demande également des enclaves en section 21 et 22

Enclaves demandées :

Section 21 parc. 11 à 14 :	270,36 ares
Section 22 parc. 7 et 11 :	241,32 ares
Section 22 parc. 14 à 17 :	53,13 ares
Section 22 parc. 19,20 et 22 :	43,61 ares
Section 22 parc. 30 à 34 :	359,95 ares

Total : 968.37 ares

Suite à l'analyse en réunion de la 4 C, sont accordés comme enclaves les parcelles suivantes :

Section 21 parc. 11 à 13 :	93,08 ares
Section 22 parc. 22 :	4,48 ares
Section 22 parc. 30 et 31 :	157,68 ares

Soit un total : 255.24 ares

La réserve du droit de chasse de M. WILSIUS Aimé est portée à 1911,02 ares et les enclaves à 255.24 ares.

Le total du lot de chasse (réserve et enclave) est arrêté à **21 66,26 ares**.

2-4/ Mode de mise en location

Il est décidé de louer le lot unique de chasse par convention de gré à gré et d'autoriser le Maire à signer la convention de gré à gré avec le locataire en place.

2-5/ Prix de location du lot

Il est décidé de fixer le prix de la location à **8400€**.

2-6/ Clauses particulières

En consultation et après avis de la 4C, les clauses particulières pour le bail 2024-2033 ont été arrêtées par le Conseil municipal comme suit :

- Interdiction d'agrainer à moins de 100 mètres du forage du moulin.
- Prairies protégées par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine : Un Espace Naturel Sensible existe dans les prairies du Sauer Ackeren section 20.
- Existence du circuit de moto-cross au lieu-dit Kreutzberg (Est du ban communal à la frontière allemande)
- Les installations cynégétiques (miradors, agrainoirs, etc...) seront soumises à demande préalable et accord du Maire (avec avis du service forestier en forêt).
- Déduction du lot de chasse des parcelles 22-23 et 24 de la section 23. Ces parcelles sont clôturées et sont exploitées par le « Potager du Bitcherland ».
- Samedi ou dimanche de chasse annoncé avec arrêté municipal d'interdiction de pénétrer pour le grand public et cessionnaires.

3. MULTISERVICE : DEMANDE D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET FINANCIÈRE POUR LE CHAUFFAGE

La Maire rappelle que la commune souhaite réaliser la rénovation du bâtiment de l'ancienne école du village et du préau attenant dans l'optique d'en faire plusieurs entités assurant diverses fonctions. Dans cette optique la commune souhaiterait disposer d'un comparatif entre les différentes options de chauffage en termes de pertinence technique, de coûts et de subventions envisageables.

La Maire expose que les services de la CCPB pourraient apporter une assistance technique aux montages des différents dossiers.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve ce projet et autorise la Maire à signer la convention d'assistance technique avec la Communauté de Communes du Pays de Bitche ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

4. FINANCES COMMUNALES

Un mail de l'ancien percepteur informe d'une anomalie comptable sur l'exercice 2021. En effet le mandat 23/2021 est imputé au 21532 «réseau d'assainissement » alors que la commune a transféré son réseau au SDEA. L'imputation est donc erronée.

Il convient donc d'annuler le mandat par l'émission d'un titre d'annulation de mandat au 21532 et de réémettre un mandat au 2158 pour 3521.99€. Cette opération nécessite le virement de crédits suivants.

Compte 2158-75 : + 3522.00

Compte 022 : - 3522€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote le virement de crédits ci-dessus.

5.LOCATION DE TERRAINS COMMUNAUX

La Maire informe les membres du conseil que le GAEC sainte Lucie de Rolbing s'est associé avec la SCEA Rado de Volmunster suite au départ à la retraite de monsieur Aimé Wilsius. Le GAEC sainte Lucie est titulaire d'un bail à ferme pour les terres appartenant à la commune qui sont cadastrées section 21 parcelle 85 et section 22 parcelle 11 pour une contenance totale de 5968m².

Le GAEC sainte Lucie n'a, pour le moment, pas résilié le bail et celui-ci ne peut donc être repris par la SCEA Rado de Volmunster

Les membres du Conseil Municipal prennent acte de cette information.

Fin de la séance : 21h00 heures

Le secrétaire de séance :
Fabrice KRIEGEL

La maire:
Cathia HEIM

Suivent les signatures des membres présents.

Cathia HEIM	Adrien SCHREIBER (1 ^{er} adjoint)	CONRAD Alfred (2eme adjoint)
David BUCHHEIT (absent excusé)	Gabriel BUCHHEIT	Jonathan BUCHHEIT (absent excusé)
Marc FISCHER	Pascal HOELLINGER	Fabrice KRIEGEL
Mélanie MEYER (absente excusée)	Eve DECKER SCHAUB	